

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET
L'AMENAGEMENT TERRITORIAL DE ZORGHO
(A.D.A.T.Z.)**

**PROJET D'EMBOUCHE BOVINE
SUR LA COMMUNE DE ZORGHO**

- **MISE EN PLACE D'UNE ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS EN
DIRECTION DES FEMMES**

Novembre 2005

✉ A.D.A.T.Z.
79, rue des Rigoles
75 020 PARIS

☎ 01-43-58-54-72
06-73-02-51-42

E-Mail : asso_adatz@yahoo.fr

TITRE DU PROJET : « Projet d'embouche bovine sur la commune de Zorgho (Burkina Faso) »

RESUME

Face aux différentes problématiques auxquelles sont confrontées les femmes au Burkina Faso, l'A.D.A.T.Z. a décidé de mener, sur le territoire communal de Zorgho, un projet dont l'objectif est la création de revenus pour les femmes par la mise en place d'une activité d'embouche bovine.

Ce projet est mené en partenariat avec la Mairie de Zorgho et l'Association Solidarité Aide et Action (A.S.A.A.) qui mettra en œuvre le projet au niveau local à travers un Comité de gestion.

Ce projet de promotion de la femme consiste à créer une activité d'embouche bovine sur chacun des six secteurs de la commune. Pour ce faire, l'A.D.A.T.Z. va apporter l'investissement de départ permettant de démarrer les activités d'embouche menées par des femmes organisées en groupement. Cet investissement comprend :

- Le paiement de la taxe de jouissance pour les terrains octroyés par la municipalité
- La construction des infrastructures nécessaires à l'embouche (enclos, réservoir d'eau)
- L'achat des premiers bœufs
- L'alimentation et les soins vétérinaires pour le premier cycle d'embouche

A l'issue de chaque cycle d'embouche (soit environ six mois), chaque groupement féminin devra réinvestir le capital de départ pour un autre cycle d'embouche. Quant aux bénéfices dégagés, ceux-ci seront répartis selon la manière suivante : 50 % pour l'achat d'autres bœufs à destination de nouvelles bénéficiaires et 50 % pour les revenus propres des membres du groupement.

Ainsi, ce projet va non seulement s'autofinancer mais également se développer et se pérenniser à partir du premier cycle d'embouche.

SOMMAIRE

I. <u>PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL DE ZORGHO</u>	P 1
II. <u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	P 2
1. Contexte	p 2
a) CONDITION ET PLACE DE LA FEMME	P 2
b) LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE	P 3
2. Justification	p 3
3. Objectifs	p 3
4. Bénéficiaires directes et indirectes	p 4
5. Moyens techniques et humains	p 4
6. Résultats escomptés	p 4
III. <u>ORGANISATION DU PROJET</u>	P 4
1. Les partenaires du projet	p 4
2. Mise en œuvre du projet	p 5
a) FONCTIONNEMENT OPERATIONEL	P 5
b) L'INVESTISSEMENT DE DEPART	P 6
3. L'instance de suivi et de contrôle	p 8
IV. <u>SUIVI EXTERNE, EVALUATION ET PERSPECTIVES DU PROJET</u>	P 9
V. <u>BUDGET EN FRANCS CFA</u>	P 10
1. Budget global	p 10
2. Budget détaillé	p 10
a) BUDGET POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, D'UN ENCLOS ET L'ACHAT DU MATERIEL	P 10
b) BUDGET POUR L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UN BŒUF POUR UN CYCLE D'EMBOUCHE	P 11
c) BUDGET POUR UNE CELLULE COMPTANT 9 BŒUFS	P 11
3. Bénéfices pour l'embouche d'un bœuf	p 11

VI. BUDGET EN EUROS (CONVERSION : 1 EURO = 655,957 FRANCS CFA)... P 13

1. Budget global..... p 13

2. Budget détaillé..... p 13

a) BUDGET POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, D'UN ENCLOS ET L'ACHAT DU
MATERIEL.....P 13

b) BUDGET POUR L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UN BŒUF POUR UN CYCLE
D'EMBOUCHE..... P 14

c) BUDGET POUR UNE CELLULE COMPTANT 9 BŒUFS..... P 14

3. Bénéfices pour l'embouche d'un bœuf..... p 14

VII. REPARTITION DES FINANCEMENTS ET SUBVENTION SOLLICITEE..... P 16

1. Répartition des financements..... p 16

2. Coût pour une cellule..... p 16

ANNEXES..... p 17

Sommaire des annexes.....p 18

I. PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAL DE ZORGHO

Situation géographique

La commune de Zorgho est située à 110 km à l'est de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Située sur la RN 4, axe routier reliant le Niger, le Togo et le Bénin, sa superficie est d'environ 5 900 hectares.

Population

Actuellement, la population de Zorgho est estimée à un peu plus de 20 000 habitants (18 660 selon le recensement de 1996). La population est majoritairement composée de femmes (52 %). La quasi-totalité de la population se revendique être Mossi. L'organisation socio-familiale mossi est de type patriarcale et la résidence patrilocale ou virilocale. Le lignage constitue l'unité sociologique du système social mossi (le Buudu). Il se compose de tous ceux qui se reconnaissent descendants d'un ancêtre commun (réel ou supposé). C'est par la filiation paternelle que se transmet l'essentiel des droits de succession et les héritages divers. La société mossi est très hiérarchisée. Ainsi, le cadet se soumet à l'autorité de l'aîné et l'homme passe devant la femme (voir la condition et la place de la femme dans la partie « contexte » ci-après).

Statut

D'un point de vue déconcentré, la ville de Zorgho est à la fois le chef lieu de la Province du Ganzourgou (administrée par le Haut-Commissariat) et un Département (administré par un Préfet).

D'un point de vue décentralisé, Zorgho est l'une des 49 communes urbaines de plein exercice que compte le Burkina Faso. Elle est administrée par un Maire et un Conseil municipal (18 conseillers, soit 3 par secteur) démocratiquement élus depuis 1995. Ainsi, la commune de Zorgho en est à son troisième mandat municipal.

Activités

L'activité économique est tributaire de celle d'une zone semi-rurale, c'est-à-dire du secteur primaire. Elle est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage qui occupent près de 85% de la population (avec une forte prédominance de l'agriculture).

Le secteur secondaire est quasiment inexistant et le commerce constitue la troisième activité. En tant que chef-lieu de province, Zorgho abrite le siège de nombreuses administrations publiques déconcentrées dans lesquelles travaillent des fonctionnaires.

II. DESCRIPTION DU PROJET

1. Contexte

a) CONDITION ET PLACE DE LA FEMME

Si la situation sociale au Burkina Faso est de façon générale très difficile ; elle l'est davantage pour la femme :

- Elles sont moins bien alphabétisées : le rapport mondial sur le développement humain 2002 renseigne pour l'année 2000 que seulement 14 % des femmes de plus de 15 ans sont alphabétisées contre 34 % d'hommes et le taux de scolarisation tout niveau confondu (du primaire au supérieur) est de 18 % pour les filles contre 28 % pour les garçons.
- Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne. Les femmes scolarisées représentent environ 21 % des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5 % dans les sociétés privées du secteur moderne.
- La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité encore très élevées.
- Les femmes ont un accès limité aux opportunités d'emploi et participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision.

D'une façon générale, en société traditionnelle Mossi comme à Zorgho, l'organisation familiale et sociale est de type patriarcal. Elle donne la supériorité de l'homme par rapport à la femme.

Cette domination de l'homme sur la femme se traduit par le fait que c'est elle qui exerce toutes les tâches domestiques : cuisine, vaisselle, corvée d'eau et de bois, lessive... Outre ces tâches domestiques, la femme assure également l'éducation et l'entretien des enfants.

En plus des activités ci-dessus, elle travaille activement dans les champs. Dans les familles zorgholaises, nombreuses sont les femmes qui supportent la majeure partie des dépenses à travers leurs activités informelles génératrices de revenus. Parmi ces activités notons la prédominance de l'élevage pratiqué de manière extensive et le petit commerce des produits agricoles (mil, arachide, sorgho, maïs...). Cependant, c'est l'homme qui gère les revenus du foyer.

Il semble également important de souligner que la femme n'a pas, coutumièrement, accès au droit de propriété sur la terre. Lorsque l'époux décède, ce droit revient à sa fratrie. De plus, elle reste encore trop souvent victime de la polygamie et de la pratique de l'excision.

Actuellement, elle jouit d'une certaine liberté (toutefois relative). A titre d'exemple, on peut citer la liberté d'adhérer à des associations et à des groupements de femmes.

b) LA PRATIQUE DE L'ELEVAGE

Sur la commune de Zorgho, l'élevage des animaux (ovins, caprins, porcins et bovins) est pratiqué d'une manière extensive. Cette pratique de l'élevage peut avoir des conséquences néfastes aux niveaux de :

- L'environnement (les animaux dégradant les champs et la végétation comme, par exemple, les pieds plantés dans le cadre d'un reboisement).
- La qualité de la viande.
- La santé (les animaux se nourrissant de ce qu'ils trouvent alors que l'ensemble des ordures est jeté dans la commune faute d'un système de ramassage).
- La divagation des animaux aux abords de la route qui est cause d'accidents.

2. Justification

La condition actuelle des femmes de Zorgho justifie la nécessité de mettre en place un projet de développement en direction de cette frange de la population particulièrement vulnérable. La création d'une activité génératrice de revenus va tout à fait dans ce sens.

De plus, la mise en place d'une activité d'embouche bovine permettra non seulement un autofinancement du projet mais également son extension à d'autres bénéficiaires dès le premier le premier cycle d'embouche. Adapté aux réalités locales, ce projet est le fruit d'une réflexion partenariale (collectivité territoriale, société civile) mûrie et engagée après la rencontre officielle des femmes zorgholaises en décembre 2004.

3. Objectifs

Derrière un objectif global de **réduction de la pauvreté au niveau communal**, de nombreux objectifs sont poursuivis :

- **Créer des revenus pour les femmes bénéficiaires qui leur permettrons :**
 - Une indépendance financière des femmes par l'ouverture d'un compte bancaire personnel.
 - La création d'autres activités génératrices de revenus grâce aux bénéfices dégagés.
 - D'améliorer les moyens d'existence de la cellule familiale (scolarisation des enfants, accès aux structures sanitaires...).
- **Rendre des femmes propriétaires de la terre en contournant la coutume**
- **Mettre en place un système d'embouche de l'élevage au détriment d'un système d'élevage extensif pour :**
 - Atténuer la pression sur le couvert végétal exercée par les animaux en divagation.
 - Améliorer la production agricole par l'usage de la fumure organique.
 - Diminuer les accidents de la route.

4. Les bénéficiaires directes et indirectes

Les bénéficiaires directes du projet sont les femmes réalisant l'embouche dans le cadre de leurs groupements féminins respectifs. Si au départ du projet le nombre de bénéficiaires directes est de 54 femmes (9 femmes dans chacun des six secteurs que compte la ville), ce nombre va croître au fur et à mesure du projet en fonction de son avancement.

Indirectement, ce projet touche les cellules familiales des bénéficiaires directes et par extension l'ensemble de la population de Zorgho.

5. Moyens techniques et humains

Les moyens techniques et humains visant à mettre en œuvre le projet sont ceux des membres bénévoles de l'A.S.A.A. et de l'A.D.A.T.Z. ainsi que les bénéficiaires elles-mêmes sur lesquelles le projet repose.

6. Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants :

- 6 groupement féminins mènent une activité d'embouche bovine sur une parcelle leur appartenant.
- Les revenus supplémentaires dégagés permettent une augmentation de leur niveau de vie.
- Chaque bénéficiaire dispose d'un compte bancaire propre et gagne ainsi son indépendance financière.
- Les bénéficiaires sont formées dans le cadre de la gestion de leurs revenus.
- Le nombre des bénéficiaires augmente à la fin de chaque cycle d'embouche.

III. ORGANISATION DU PROJET

1. Partenaires du projet

L'A.D.A.T.Z.

L' **Association pour le Développement et l'Aménagement Territorial de Zorgho** (A.D.A.T.Z.) est une association française régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Le but de cette association, créée en 2003 et dont le siège social se trouve aux Lilas, est de promouvoir et de mettre en œuvre des projets de développement sur le territoire communal de Zorgho en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux. L'A.D.A.T.Z. compte actuellement une vingtaine d'adhérents.

L'A.S.A.A.

L'**Association Solidarité Aide et Action** (A.S.A.A.) est une association burkinabè régie par la loi n°10/92/ADP du 15 décembre 1992. Cette association a été créée en 1992 dans le but de contribuer à la promotion du développement économique, social et culturel de Zorgho. C'est l'A.S.A.A. qui met en œuvre et suit le projet pour le compte de l'A.D.A.T.Z. à travers la mise en place d'un Comité de gestion.

- Voir les statuts, règlements intérieurs et récépissés en annexe

Le partenariat entre les deux associations est concrétisé par deux conventions :

- La « *convention bilatérale de coopération entre l'A.D.A.T.Z. et l'A.S.A.A.* »
- La « *convention d'engagement de l'A.S.A.A., de l'A.D.A.T.Z. et de la municipalité de Zorgho dans le cadre du projet d'embouche bovine* »

- Voir les deux conventions ci-dessus en annexe

2. Mise en œuvre du projet

Les étapes du projet pour chacun des six groupements féminins (un par secteur) sont les suivantes :

a) FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL

Au niveau local, le projet est mis en œuvre par l'A.S.A.A. via le Comité de gestion mis en place (voir la partie « les instances de suivi et de contrôle ») dont les missions sont définies dans la « *convention d'engagement de l'A.S.A.A., de l'A.D.A.T.Z. et de la municipalité de Zorgho dans le cadre du projet d'embouche bovine* ».

L'embouche bovine consiste à acheter un bœuf, à l'engraisser durant une période de six mois et à le revendre à la fin de celle-ci.

La commune de Zorgho est administrativement divisée en six secteurs. Chaque secteur dispose d'un groupement féminin sur lequel va s'appuyer le projet. Au sein de chaque groupement, 9 femmes sont recrutées sur la base du volontariat pour effectuer l'embouche de 9 bœufs.

Le choix du nombre de bœufs a été défini de façon à ce qu'au terme d'un cycle d'embouche, les bénéfices dégagés permettent de racheter un bœuf supplémentaire au profit d'une autre bénéficiaire (voir la partie budget).

Le groupement va acheter et vendre collectivement l'ensemble des bœufs avec au moins deux membres du Comité de gestion. Les bénéfices ainsi dégagés sont additionnés et répartis de la manière suivante :

- 50 % sont reversés sur le compte de l'A.S.A.A. pour racheter d'autres bœufs au profit de groupement
- 50 % sont répartis équitablement entre les bénéficiaires. Cette mutualisation des ressources permet de gommer les inégalités qui pourraient apparaître entre chacune des bénéficiaires.

Suivi financier

Un compte intitulé « projet embouche bovine » a été ouvert sous couvert de l'A.S.A.A. à la Banque Agricole et Commerciale du Burkina de Zorgho (voir R.I.B. et photocopie du livret d'épargne en annexe). Ainsi, les fonds sont versés par l'A.D.A.T.Z. sur ce compte selon l'avancement du projet. Le fait d'avoir un compte propre au projet permet une transparence de celui-ci.

Nom des mandataires du compte :

- KABORE Niandé, Président de l'A.S.A.A.
- OUEDRAOGO Théophile, Trésorier de l'A.S.A.A.
- KABORE Odile, Secrétaire de l'A.S.A.A.

De plus, pour une meilleure lisibilité, chaque groupement disposera d'une ligne budgétaire qui lui sera propre.

Formation des femmes

L'animatrice du Fond d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (F.A.A.R.F.), dispositif institutionnel burkinabè, sera en charge de la formation des bénéficiaires du projet. A travers des réunions collectives et des rencontres individuelles, elle formera celles-ci à la gestion des revenus dégagés (ouverture d'un compte...). Pour ce faire, une indemnité forfaitaire pour l'essence lui sera octroyée.

Le F.A.A.R.F. a été créé en 1990 et dépend directement du Ministère de L'Economie et des Finances. Ce fond a comme objectif l'accès au micro crédit pour les femmes et la formation en gestion. Le F.A.A.R.F, qui bénéficie de fonds publics et du soutien de grandes institutions financières internationales, détache des coordinatrices qui sillonnent tout le pays en mobylette pour aider au financement des activités et à la formation de leurs initiatrices, principalement présentes dans les secteurs du commerce et de la transformation.

b) L'INVESTISSEMENT DE DEPART

Acquisition d'une parcelle

L'acquisition d'une parcelle servant de parc pour l'embouche bovine pour chaque groupement s'explique par la nécessité de pérenniser le projet dans le temps. Cette pérennisation passe par l'obtention d'un titre foncier qui permettra à des femmes d'être propriétaires de la terre.

Si l'activité d'embouche était menée dans une zone non lotie pour faire des économies, le projet ne pourrait être durable et l'objectif de rendre des femmes propriétaires de la terre ne serait jamais atteint.

De plus, l'acquisition d'une parcelle permet d'éviter le fait de mener l'embouche au sein de la concession familiale. En effet, si l'embouche était réalisée dans le foyer de chaque bénéficiaire, il y aurait des risques de pression de la part des familles (des hommes en l'occurrence) pour vendre le boeuf à d'autres fins. Le fait de réaliser l'embouche d'une manière indépendante permet de ne pas mettre les bêtes à la portée des maris.

La taille de la parcelle est estimée à 900 m², ce qui pourra permettre au groupement de planter quelques arbres fruitiers autour de l'enclos ou de mener d'autres activités pour accroître leurs revenus.

Conformément à la « *convention d'engagement de l'A.S.A.A., de l'A.D.A.T.Z. et de la municipalité de Zorgho dans le cadre du projet d'embouche bovine* », la municipalité de Zorgho s'engage à dégager une parcelle par secteur (six) pour chacun des six groupements féminins. Le paiement de la taxe de jouissance est pris en compte par le projet.

Construction d'un enclos

Conformément à la volonté de pérennisation du projet, il a été décidé de construire un enclos en « dur » pour pouvoir mener l'embouche tout au long de l'année, c'est-à-dire tant pendant la saison sèche que pendant la saison de l'hivernage (saison des pluies). De plus, cela permet aussi d'éviter d'éventuels vols.

Il a été prévu la construction d'un enclos de 30 tôles pour pouvoir accueillir les 9 bœufs de départ ainsi que ceux qui viendront s'ajouter.

Achat du matériel pour l'embouche

Pour le mangeoire et l'abreuvoir des bœufs il faut 4 demi barriques, ce qui nécessite l'achat de deux barriques. Ces barriques sont d'anciennes barriques de pétrole qui servent usuellement aux habitants à stocker l'eau dont ils ont besoin. Dans le cadre de ce projet, les barriques sont coupées en deux dans le sens de la longueur. Deux seaux en métal (plus résistant que le plastique) viendront compléter ce matériel.

Pour l'acheminement de l'eau depuis un forage jusqu'à la parcelle, il est décidé de doter chaque groupement de deux barriques supplémentaires (transportées sur la charrette).

Pour l'acheminement de la nourriture (sacs de son et de foin), il est décidé de doter chaque groupement d'une charrette tractée par un âne.

Achat des bœufs et de la nourriture pour un cycle

Chaque groupement va acheter collectivement 9 bœufs sur un marché à bétail situé aux alentours de Zorgho ainsi que la nourriture nécessaire. La nourriture pour l'embouche d'un bœuf se compose de 10 sacs de son (résidu de la mouture des céréales, constitué de fragments d'enveloppes des graines) et de 150 bottes de foin (fane d'arachide ou de mil) et d'eau (environ une barrique pour trois jours).

Suivi vétérinaire des boeufs

Un forfait vétérinaire a été adopté en tenant compte du suivi régulier et des soins éventuels.

3. L'instance de suivi et de contrôle

La première instance de suivi et de contrôle est le Comité de gestion constitué au sein de l'A.S.A.A. Ce Comité est composé des 12 membres suivants :

Membres du Comité de gestion	Nom et Prénom	Profession
Le Président de l'A.S.A.A.	KABORE Niandé Barthélemy	Boucher
Le Trésorier de l'A.S.A.A.	OUEDRAOGO Théophile	Instituteur détaché auprès du C.L.A.C. (Centre de Lecture et d'Action Culturelle)
Un vétérinaire	Direction Provinciale de l'Elevage	
Une experte en crédit	ZOMBRE K. Honorine	Animatrice F.A.A.R.F. (fond d'appui aux activités rémunératrices des femmes)
Une personne externe	BOGORE I. Isaac	Instituteur à l'école de Zorgho Nord
Un conseiller municipal	KABORE Allassane	Pharmacien
Représentante du secteur 1	Nomination lors du démarrage du projet	
Représentante du secteur 2	Nomination lors du démarrage du projet	
Représentante du secteur 3	Nomination lors du démarrage du projet	
Représentante du secteur 4	Nomination lors du démarrage du projet	
Représentante du secteur 5	Nomination lors du démarrage du projet	
Représentante du secteur 6	Nomination lors du démarrage du projet	

Ce Comité de gestion est ainsi composé de 2 membres de l'A.S.A.A., de 2 techniciens, d'un élu, de 6 représentantes des bénéficiaires et d'une personne externe.

Conformément à la « convention d'engagement de l'A.S.A.A., de l'A.D.A.T.Z. et de la municipalité de Zorgho dans le cadre du projet d'embouche bovine », le Comité se réunira mensuellement de façon ordinaire. Toutefois, le Président de l'A.S.A.A. pourra convoquer une réunion extraordinaire dès qu'un besoin se fera ressentir.

Le Comité est en charge :

- Du suivi alimentaire et vétérinaire des animaux
- De la vérification de l'approvisionnement des stocks alimentaires et médicaux
- De la planification des périodes d'achat et de vente des bœufs
- Du bilan des achats et des ventes
- Du suivi budgétaire (gestion collective des bénéfices, évaluation des tarifs/élaboration de lignes budgétaires, bilan écrit...)

Chaque trimestre l'A.S.A.A. rédigera un bilan écrit et le transmettra à l'A.D.A.T.Z.

IV. Suivi externe, évaluation et perspectives du projet

L'A.D.A.T.Z. est en charge du suivi externe du projet et de son évaluation :

- Constats
- Evolution des besoins
- Impacts générés
- Réajustement

Le suivi externe implique l'engagement de la part de l'A.S.A.A. de transmettre :

- Un bilan annuel écrit du projet (analyse et bilan financier)
- Une copie des factures et du livret d'épargne sur lequel chaque opération financière apparaît
- Un compte-rendu écrit des réunions une fois par trimestre

De plus, il est envisagé de se rendre à Zorgho pour suivre l'évolution du projet et réajuster si besoin.

L'A.D.A.T.Z. transmet à chaque bailleur de fond un bilan annuel avec les perspectives du projet. Par ailleurs, elle peut commander un audit auprès d'un cabinet externe en cas de dysfonctionnement.

V. BUDGET EN FRANCS CFA

1. BUDGET GLOBAL

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Acquisition d'un terrain	225 000	6	1 350 000
Construction d'enclos	492 500	6	2 955 000
Matériel de stockage et de transport de la nourriture et de l'eau	255 000	6	1 530 000
Achat et entretien de 9 bœufs pour un cycle	1 840 500	6	11 043 000
		<i>Total 1</i>	<i>16 878 000</i>
Suivi du projet et fond de réserve (7 %)			1 181 460
		<i>Total 2</i>	<i>1 181 460</i>
		Total (1 + 2)	18 059 460

2. BUDGET DÉTAILLÉ

Le budget se divise en deux parties :

- L'une pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un enclos doté du matériel nécessaire
- L'autre pour l'achat et l'emboche d'un bœuf

a) BUDGET POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, LA CONSTRUCTION D'UN ENCLOS ET L'ACHAT DU MATERIEL DE BASE

Tableau 1 : Coût de construction d'un enclos

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Tonnes de ciment pour les briques et les joints	99 000	3	297 000
Bois, pointes et fer (forfait)	90 500	1	90 500
Tôles	3 500	30	105 000
		Total 1	492 500

Tableau 2 : Coût du matériel de stockage, du transport de l'eau et de la nourriture

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Barriques pour l'abreuvoir et le mangeoire	10 000	4	40 000
Charrette	150 000	1	150 000
Ane	50 000	1	50 000
Sceaux en métal	7 500	2	15 000
		Total 2	255 000

Tableau 3 : Acquisition d'un terrain

Désignation	Prix du m ²	Quantité	Total
Taxe de jouissance pour 900 m ²	250	900	225 000
Total 3			225 000

Tableau récapitulatif (tableaux 1 + 2 + 3)

Désignation	Prix
Construction d'un enclos (total 1)	492 500
Coût du matériel de stockage et de transport (total 2)	255 000
Paiement d'une taxe de jouissance (total 3)	225 000
Total (1 + 2 + 3)	972 500

b) BUDGET POUR L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UN BŒUF POUR UN CYCLE D'EMBOUCHE

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Achat d'un animal	125 000	1	125 000
Sacs de son	5 000	10	50 000
Foin	100	150	15 000
Soins vétérinaires (forfait)	10 000	1	10 000
Eau	75	60	4 500
Total			204 500

c) BUDGET POUR UNE CELLULE COMPTANT 9 BŒUFS

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
Construction d'un enclos	1	492 500	492 500
Matériel de transport	1	315 000	255 000
Paiement d'une taxe de jouissance	1	225 000	225 000
Achat et entretien de boeufs	9	204 500	1 840 500
Total			2 813 000

3. BENEFCES POUR L'EMBOUCHE D'UN BŒUF ET REPARTITION DE CEUX-CI

- Estimation du prix de vente d'un animal après 6 mois d'embouche : 250 000 F CFA
- Prix pour l'achat et l'entretien d'un bœuf pour 6 mois d'embouche : 204 500 F CFA
- Bénéfices attendus : 250 000 – 204 500 = 46 500 F CFA
- Bénéfices perçus par femme (50 % de 46 500) : 23 250 F CFA
- Somme reversée pour une autre bénéficiaire (50 % de 46 500) : 23 250 F CFA
- Nombre de bœufs nécessaires pour élargir ce projet à une autre femme :

$$204\,500 / 23\,250 = 8,79 \text{ boeufs}$$

Il faut donc 9 bœufs par enclos pour dégager les 204 500 F CFA nécessaires à l'achat et à l'entretien d'un bœuf pour une autre bénéficiaire.

Il n'est pas possible d'extrapoler ces résultats escomptés sur deux, trois ou quatre cycle. En effet, il y a deux variables à prendre en considération :

- Les prix de vente et les prix d'achat varient pendant l'année. Par exemple, à l'approche des fêtes religieuses (Ramadan, Tabaski, Noël ou Pâques) les prix de vente augmentent. De plus, il n'y a pas de prix fixes, ceux-ci sont le fruit d'une négociation entre l'acheteur et le vendeur.
- Les prix d'achat de la nourriture (son et foin) fluctuent pendant l'année en fonction des saisons.

Ainsi, les prix de vente et d'achat des bœufs dans le cadre de ce budget ont été fixés selon une moyenne. A la fin de chaque cycle d'embouche, il faudra réajuster le budget en fonction de ces variables.

VI. BUDGET EN EUROS (CONVERSION : 1 EURO = 655,957 FRANCS CFA)

1. BUDGET GLOBAL

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Acquisition d'un terrain	342,00	6	2 052,00
Construction d'enclos	750,62	6	4 503,72
Matériel de stockage et de transport de la nourriture et de l'eau	388,71	6	2 332,26
Achat et entretien de 9 bœufs pour un cycle	2 799,90	6	16 799,40
		<i>Total 1</i>	<i>25 687,38</i>
Suivi du projet et fond de réserve (7 %)			1 798,11
		<i>Total 2</i>	<i>1 798,11</i>
		Total (1 + 2)	27 485,49

2. BUDGET DÉTAILLÉ

Le budget se divise en deux parties :

- L'une pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un enclos doté du matériel nécessaire.
- L'autre pour l'achat et l'emboûche d'un bœuf.

a) BUDGET POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN, LA CONSTRUCTION D'UN ENCLOS ET L'ACHAT DU MATERIEL DE BASE

Tableau 1 : Coût de construction d'un enclos

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Tonnes de ciment pour les briques et les joints	150,92	3	452,76
Bois, pointes et fer (forfait)	137,96	1	137,96
Tôles	5,33	30	159,90
		Total 1	750,62

Tableau 2 : Coût du matériel de stockage et de transport de l'eau et la nourriture

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Barriques pour l'abreuvoir et le mangeoire	15,24	4	60,96
Charrette	228,67	1	228,67
Ane	76,22	1	76,22
Sceaux en métal	11,43	2	22,86
		Total 2	388,71

Tableau 3 : Acquisition d'un terrain

Désignation	Prix du m ²	Quantité	Total
Taxe de jouissance pour 900 m ²	0,38	900	342
Total 3			342

Tableau récapitulatif (tableaux 1 + 2 + 3)

Désignation	Prix
Construction d'un enclos (total 1)	750,62
Coût du matériel de stockage et de transport (total 2)	388,71
Paiement d'une taxe de jouissance (total 3)	342,00
Total 1 +2 + 3)	1 481,33

b) BUDGET POUR L'ACHAT ET L'ENTRETIEN D'UN BŒUF POUR UN CYCLE D'EMBOUCHE

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Achat d'un animal	190,56	1	190,56
Sacs de son	7,62	10	76,20
Foin	0,15	150	22,50
Soins vétérinaires (forfait)	15,24	1	15,24
Eau	0,11	60	6,60
Total			311,10

c) BUDGET POUR UNE CELLULE COMPTANT 9 BŒUFS

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total
Construction d'un enclos	750,62	1	750,62
Matériel de transport	388,71	1	388,71
Paiement d'une taxe de jouissance	342,00	1	342,00
Achat et entretien de boeufs	311,10		

Il n'est pas possible d'extrapoler ces résultats escomptés sur deux, trois ou quatre cycle. En effet, il y a deux variables à prendre en considération :

- Les prix de vente et les prix d'achat fluctuent pendant l'année. Par exemple, à l'approche des fêtes religieuses (Ramadan, Tabaski, Noël ou Pâques) les prix de vente augmentent. De plus, il n'y a pas de prix fixes, ceux-ci sont le fruit d'une négociation entre l'acheteur et le vendeur.
- Les prix d'achat de la nourriture (son et foin) fluctuent pendant l'année en fonction des saisons

Ainsi, les prix de vente et d'achat des bœufs dans le cadre de ce budget ont été fixés selon une moyenne. A la fin de chaque cycle d'embouche, il faudra réajuster le budget en fonction de ces variables.

VII. REPARTITION DES FINANCEMENTS ET SUBVENTION SOLLICITEE

1. Répartition des financements au 15/11/2005

Organisme	Montant
A.D.A.T.Z.	3 240,00
A.S.A.A.	305,49
Conseil Régional Ile-de-France	10 000,00
Total	13 545,49

Le projet ayant un budget total de 27 485,49 €, il manque actuellement 13 940 € pour finaliser le projet.

2. Montant indicatif du coût pour une cellule

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Total
Construction d'un enclos	1	750,62	750,62
Matériel de transport	1	377,81	377,81
Paiement d'une taxe de jouissance	1	342,00	342,00
Achat et entretien de bœufs	9	311,10	2 799,90
		<i>Total 1</i>	4 270,33
Suivi du projet et fond de réserve (7 %)			298,92
		<i>Total 2</i>	298,92
		Total (1+2)	4 569,25

ANNEXES

- **Convention bilatérale de coopération entre l'A.S.A.A. et l'A.D.A.T.Z.**
- **Convention d'engagement entre l'A.S.A.A., l'A.D.A.T.Z. et la municipalité de Zorgho**
- **Statuts, règlement intérieur et récépissé de l'A.D.A.T.Z.**
- **Statuts, règlement intérieur et récépissé de l'A.S.A.A.**
- **R.I.B. et photocopie du livret d'épargne du compte bancaire**

ANNEXES

1) Convention bilatérale de coopération entre l’A.S.A.A. et l’A.D.A.T.Z.	p 19
2) Convention d’engagement entre l’A.S.A.A., l’A.D.A.T.Z. et la municipalité de Zorgho	p 20
3) Documents administratifs de l’A.D.A.T.Z.	p 22
- Journal Officiel	p 22
- Journal Officiel modificatif	p 24
- Récépissé de déclaration	p 26
- Récépissé de déclaration de modifications	p 27
- Statuts	p 28
- Règlement intérieur	p 31
4) Documents administratifs de l’A.S.A.A.	p 35
- Récépissé de déclaration	p 35
- Statuts	p 36
5) R.I.B. et photocopie du livret d’épargne du compte bancaire	p 41